



Bilan des installations et des cessations d'activité en agriculture dans les Alpes-Maritimes

Le bilan entre les cessations d'activité et les installations est en demi-teinte : certes, le nombre d'installations aidées augmente, de nouvelles productions émergent, le bio se développe, mais sans pour autant équilibrer les cessations d'activité. Les productions traditionnelles du département (horticulture et maraîchage) sont en déprise car elles subissent la pression foncière.

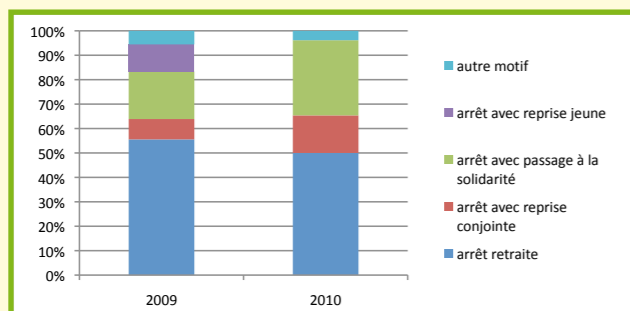
Les agriculteurs inscrits au titre de la solidarité, contribuent à la dynamique d'installation du département. Ce dossier présente une analyse chiffrée de la situation, sur la période 2009-2010.

La cessation d'activité des chefs d'exploitation

160 : c'est le nombre de cessation d'activité entre 2009 et 2010 (respectivement 74 et 86).

Sur les 2 années cumulées, 53 % des chefs d'exploitants cessent leur activité, sans déclarer de reprise. 12 % transmettent leur exploitation à leur conjointe qui n'a pas l'âge de la retraite. Il s'agit d'exploitations transmissibles à moyen terme. 25 % des chefs d'exploitations qui cessent à titre principal, conservent une activité agricole et cotisent à la solidarité.

La reprise par un jeune dans le cadre familial est peu développée dans le département (8 transmissions).



En 2010, les cessations sont plus nombreuses en zone littorale (64) qu'en zone de montagne (22). L'analyse des cessations, par production, corrobore ces chiffres puisque la majorité des cessations sont des exploitations horticoles (33 %) et maraîchères (34 %). Les exploitations ovines viennent en 3^e position (12 %).

Les installations compensent-elles les cessations ?

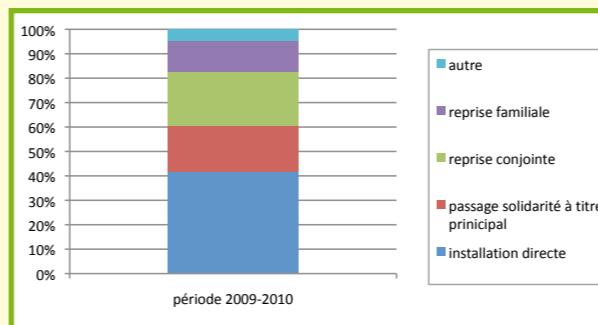
95 installations sur la période 2009-2010 (50 en 2010), dont **76 installations de nouveaux agriculteurs**.

Répartition des installations par production

C'est en **maraîchage** qu'il y a le plus d'installations (28 %) car c'est la production qui demande les superficies de terrain les plus faibles (la surface minimum d'installation (SMI) est de 8.000 m² en plein champ, 6.000 m² sous abris et 4.000 m² sous serres). A titre de comparaison, la SMI en oléiculture est de 5 hectares. Le maraîchage permet une bonne valorisation de la production avec une commercialisation en circuits courts. C'est la production la plus accessible du département, notamment en bio (66 % des installations en maraîchage sont en bio).

La **balance** (installation-cessation) fait apparaître des déficits importants sur les productions traditionnelles du département (horticulture, maraîchage, ovin). L'oléiculture est excédentaire (+ 3) ainsi que l'équitation (+ 9).

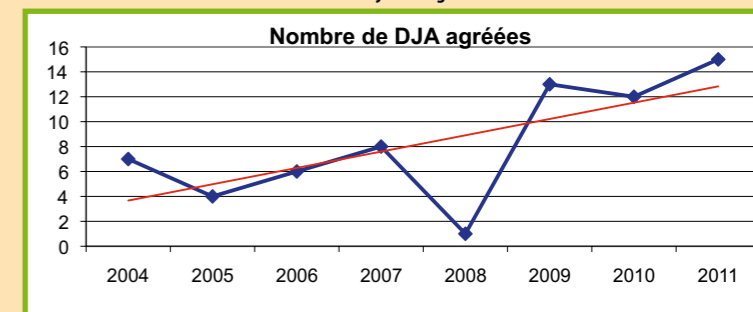
L'**horticulture** est la production la plus déficitaire sur les deux ans (- 33). En effet, les exploitations horticoles sont situées en zone littorale et font l'objet de fortes pressions foncières. S'ajoute le coût important des investissements de modernisation qui rend ces exploitations peu accessibles aux jeunes. Seuls des systèmes de pôles horticoles permettraient une meilleure compétitivité avec des investissements partagés entre plusieurs chefs d'exploitations.



période 2009-2010	cessations	installations	balance
Horticulture	49	16	- 33
Maraîchage	51	24	- 27
Ovin	18	7	- 11
Oléiculture	15	18	3
Equin	4	13	9
Bovin	4	1	- 3
Aviculture	4	1	- 3
Caprin	3	3	0
Safran	0	2	2

Zoom sur les jeunes ayant bénéficié du parcours DJA (1)

(1) Dotation jeune agriculteur



Les prévisions 2011 sont établies d'après les PPP déjà réalisés.

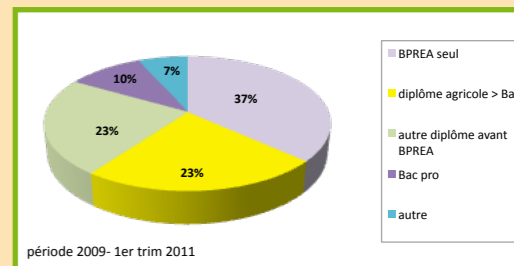
32 dossiers présentés à la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole) par la Chambre d'agriculture depuis 2009 (dont 7 en 2011).

Si 2009 est considérée comme une année de « rattrapage » par rapport à 2008 suite à la restructuration des services, le nombre de DJA est en nette progression et semble se stabiliser entre **13 et 16 dossiers par an**. Cette hausse est probablement le résultat des efforts des organisations agricoles qui ont fait de l'installation leur priorité.

Ces données sont d'autant plus positives que 67 % des jeunes aidés sont originaires du département et 32 % s'installent dans le cadre familial.

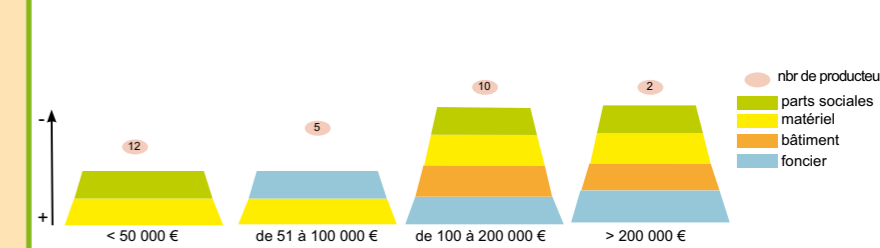
L'âge moyen des jeunes bénéficiaires de la DJA est de **29 ans**.

Près de 46 % ont un diplôme supérieur au Bac. 23 % ont obtenu un BPREA après des études supérieures et une expérience professionnelle.



Même avec une DJA et un accès à des prêts bonifiés, le prix du foncier reste un frein à l'acquisition des terrains. **84 %** des jeunes s'installent en **fermage**. 19 % s'associent avec des agriculteurs déjà en activité (parents ou tiers).

Nature des investissements selon le montant



Le montant moyen des investissements est de **81.114 euros** mais il existe de forts écarts autour de cette moyenne. **Plus d'un tiers des jeunes a des investissements supérieurs à 100.000 euros.**

Dès qu'il y a achat de foncier, les investissements sont supérieurs à 100.000 euros. Parmi la catégorie 100 à 200.000 euros, 4 éleveurs ovins ont investi dans un bâtiment (sans achat de foncier). Les autres producteurs de cette catégorie cumulent l'achat de foncier, le bâtiment et le matériel. Pour les 2 exploitations dont les investissements sont supérieurs à 200.000 euros, le foncier représente 43 et 59 % des investissements.

Dans notre échantillon, les parts sociales correspondent principalement à des achats d'animaux.

Les installations au titre de la solidarité

En l'absence de la 1/2 SMI, quelqu'un qui exploite entre 1/8 et 1/2 SMI, est considéré comme cotisant solidaire. Le paiement de cotisations « de solidarité » réduites lui donne le droit de commercialiser ses produits, d'en tirer des bénéfices.

En 2010, il y a eu **104 installations** au titre de la solidarité, dont 65 en apiculture suite à un changement de la réglementation qui impose à tout détenteur de ruches, de posséder un numéro de SIRET (et donc de se déclarer au titre de la solidarité).

Sur les **39 autres installations**, l'oléiculture représente 23 %, le maraîchage 18 %, l'horticulture 13 %. Les cotisants solidaires sont avant tout des retraités salariés (48 %) et des salariés (38 %). 5,5 % sont des demandeurs d'emploi et 7 % exercent une profession libérale.

Conclusion

L'accès au foncier demeure le principal frein à l'installation de nouveaux agriculteurs mais notre département possède un atout majeur : son bassin de consommation important avec une demande supérieure à l'offre. Les collectivités territoriales ont un vrai rôle à jouer pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en mettant à disposition du foncier agricole. La relance de notre agriculture passe par une mobilisation et une volonté collectives.